

## Conseil des Communes et Régions d'Europe - Projet «Échange d'expériences municipales de gestion des déchets» - Réaffectation d'une subvention

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** La Commission des Communautés Européennes a pour objectif de soutenir des projets de coopération entre collectivités décentralisées de la Communauté Européenne (article 10 du règlement FEDER).

Or, le Conseil des Communes et Régions d'Europe a présenté à cette commission le projet de la Ville de Besançon intitulé «Échange d'expériences municipales de gestion des déchets».

Dans le cadre de la promotion de la coopération régionale et locale en matière de développement, ce projet a reçu pour sa réalisation, le soutien de la Commission des Communautés Européennes pour un montant de 55 000 Ecus (environ 385 000 F). Cette somme sera versée à la Ville par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'encaisser cette subvention et d'ouvrir en conséquence des crédits au Budget Supplémentaire de l'exercice courant :

- en recettes, dès encaissement de la participation, au chapitre 940.32.7379.00400 (autres participations),
- en dépenses au chapitre 940.32.699.00400 (autres charges exceptionnelles), afin de régler les frais relatifs à l'organisation de ces manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.